

**Appel à Contributions**

**Mandat du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement**

**Rapport thématique** **pour la 57ème session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies**

**"Nexus eau-économie : la gestion de l'eau pour les services et les activités productrices selon une approche fondée sur les droits humains"**

**Informations clés recherchées**

Pour faciliter la réception des contributions, le Rapporteur spécial a préparé une liste d'informations clés qu'il considère essentielles pour le rapport. Votre contribution peut répondre à **tout le questionnaire, ou seulement à une partie** en fonction de l'expertise et de l'expérience des acteurs souhaitant contribuer au rapport. Veuillez trouver la liste des sujets ici :

1. Comment prioriseriez-vous les valeurs en jeu dans la gestion des ressources en eau et les rôles de l'eau, et quels principes éthiques devraient selon vous guider ces priorités ?
2. Êtes-vous d'accord avec les expressions suivantes : "le cycle de l'eau est un bien commun mondial" ; "les écosystèmes aquatiques sont un patrimoine naturel" ; "l'eau obtenue à partir des écosystèmes est un bien commun" ?
3. Quel devrait être le rôle de l'État dans la gestion des écosystèmes aquatiques et de l'eau qui en est issue ?
4. Comment l'eau est-elle gérée dans votre pays, en tant que bien public, bien commun, bien commun sous gestion publique et bien économique ?
5. Si l'eau est considérée comme un bien commun, comment pensez-vous que l'eau destinée aux activités productrices devrait être gérée dans des circonstances de pénurie d'eau conjoncturelle ou permanente ? Connaissez-vous des expériences ou des recherches sur l'attribution de droits d'eau dans des circonstances de pénurie, pendant les périodes de sécheresse ou face à de nouveaux usages et demandes une fois les limites de disponibilité durable atteintes ?
6. Pourriez-vous partager des expériences pratiques ou des recherches sur la gestion des activités productrices de l'eau dans l'incertitude imposée par le changement climatique ?
7. Pourriez-vous partager des cas significatifs dans lesquels les services d'eau et d'assainissement sont passés de la gestion publique à la gestion privée, et de la gestion privée à la gestion publique (par exemple, remunicipalisation) ?
8. Pourriez-vous partager de bonnes expériences de gestion publique participative dans les services d'eau et d'assainissement ?
9. Pourriez-vous partager des législations, des politiques et/ou des pratiques considérant l'eau comme un "bien commun", en particulier celles des peuples autochtones et des communautés paysannes ? Existe-t-il des décisions judiciaires pertinentes concernant l'eau en tant que bien commun, notamment dans les activités productrices ?
10. Comment la reconnaissance des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement, ou le droit humain à un environnement sûr, propre et sain, influence-t-elle la considération de l'eau et des écosystèmes aquatiques comme des biens communs ?
11. Pourriez-vous partager de bonnes expériences de gestion privée des services d'eau et d'assainissement dans le cadre d'un cadre réglementaire et institutionnel efficace ?
12. Pourriez-vous partager et évaluer des exemples significatifs de marchés de l'eau ou de banques publiques de l'eau ?
13. Pourriez-vous partager des informations sur l'évolution de l'entrée de l'eau sur les marchés à terme et quelles perspectives peut-on attendre ?
14. Pourriez-vous partager des exemples concrets de systèmes tarifaires que vous considérez exemplaires ?
15. Pourriez-vous partager des exemples de gestion sociale des activités productrices de l'eau, avec des mesures concrètes ?

**Instructions**

Veuillez envoyer vos contributions en anglais, français ou espagnol au format Word ou PDF à hrc-sr-watsan@un.org ET à maria.acostalazo@un.org. Veuillez indiquer "Contribution Economie et Eau" dans la ligne d'objet de l'e-mail; limitez vos contributions à un maximum de 2 500 mots et, si nécessaire, fournissez des liens vers des documents pertinents ou joignez des annexes.

Votre contribution doit être envoyée au plus tard le **1avril 2024**.

**Traitement des contributions/commentaires recus**

Toutes les soumissions seront publiées sur le site web du mandat. Les acteurs non étatiques peuvent demander la confidentialité de la soumission.